

## UPDS

183 avenue Georges Clemenceau  
92000 NANTERRE

-----  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
-----

Exercice clos le 31 décembre 2018

### A l'Assemblée générale de l'UPDS

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale du 10 octobre 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'UPDS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les principes comptables retenus par la société ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat.

Aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau de l'association et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

W

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Alfortville,  
Le 26 mars 2019

  
~~Le Commissaire aux Comptes~~  
Chantal NELLE



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 315	6 315		79
Immobilisations financières	1 724		1 724	1 724
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 039</b>	<b>6 315</b>	<b>1 724</b>	<b>1 803</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	2 845		2 845	2 131
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	302 085		302 085	322 012
Caisse				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>304 930</b>		<b>304 930</b>	<b>324 142</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	2 804		2 804	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>2 804</b>		<b>2 804</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>315 773</b>	<b>6 315</b>	<b>309 458</b>	<b>325 946</b>

Legs nets à réaliser :  
acceptés par les organes statutairements compétents  
autorisés par l'organisme de tutelle  
Dons en nature restant à vendre :

## Bilan passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	262 247	225 176
Résultat de l'exercice	-4 378	37 071
Report à nouveau		
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>257 869</b>	<b>262 247</b>
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>257 869</b>	<b>262 247</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées	22	
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	20 760	21 320
Autres	30 808	42 378
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>51 589</b>	<b>63 699</b>
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>309 458</b>	<b>325 946</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

51 589

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

22

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

u

## Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Ventes de marchandises</b>				
Production vendue	5 198	3 500	1 698	48,50
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				-100,00
Reprises et Transferts de charge				
Cotisations	254 561	250 590	3 971	1,58
Autres produits				-100,00
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>259 759</b>	<b>254 090</b>	<b>5 669</b>	<b>2,23</b>
<b>Achats de marchandises</b>				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	110 042	57 740	52 302	90,58
Impôts et taxes	492	510	-18	-3,46
Salaires et Traitements	88 357	91 195	-2 837	-3,11
Charges sociales	41 507	43 151	-1 645	-3,81
Amortissements et provisions	79	336	-257	-76,39
Autres charges	24 902	25 609	-708	-2,76
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>265 379</b>	<b>218 541</b>	<b>46 837</b>	<b>21,43</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-5 620</b>	<b>35 548</b>	<b>-41 169</b>	<b>-115,81</b>
<b>Opérations faites en commun</b>				
Produits financiers	1 440	1 809	-369	-20,41
Charges financières				
<b>Résultat financier</b>	<b>1 440</b>	<b>1 809</b>	<b>-369</b>	<b>-20,41</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-4 180</b>	<b>37 358</b>	<b>-41 538</b>	<b>-111,19</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
<b>Résultat exceptionnel</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>198</b>	<b>287</b>	<b>-89</b>	<b>-31,01</b>
<b>Report des ressources non utilisées</b>				
<b>Engagements à réaliser</b>				
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-4 378</b>	<b>37 071</b>	<b>-41 449</b>	<b>-111,81</b>

**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : U.P.D.S.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 309 458 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 4 378 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

**Règles et méthodes comptables**

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Table de taux de mortalité : Table INSEE 2012-2014



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 315			6 315
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 315</b>			<b>6 315</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 724			1 724
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 724</b>			<b>1 724</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 039</b>			<b>8 039</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 235	79		6 315
– Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 235</b>	<b>79</b>		<b>6 315</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 235</b>	<b>79</b>		<b>6 315</b>

W

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 373 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 724		1 724
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	2 845	2 845	
Charges constatées d'avance	2 804	2 804	
<b>Total</b>	<b>7 373</b>	<b>5 649</b>	<b>1 724</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	2 845
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 440
<b>Total</b>	<b>4 285</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
<b>Patrimoine intégré</b>				
<b>Fonds statutaires</b>				
<b>Apports sans droit de reprise</b>				
<b>Legs et donations</b>				
<b>Subventions affectées</b>				
<b>Autres fonds</b>				
<b>Total fonds sans droit reprise</b>				
<b>Apports avec droit de reprise</b>				
<b>Legs et donations assortis d'une condition</b>				
<b>Subventions affectées</b>				
<b>Total fonds avec droit reprise</b>				
<b>Ecart de réévaluation</b>				
<b>Réserves statutaires ou contractuelles</b>	225 176	37 071		262 247
<b>Réserves réglementées</b>				
<b>Autres réserves</b>				
<b>Report à Nouveau</b>				
<b>Résultat de l'exercice</b>	37 071		41 449	-4 378
<b>Résultats sous contrôle des tiers financeurs</b>				
<b>Subventions d'investissement</b>				
<b>Provisions réglementées</b>				
<b>Droits des propriétaires (Commodat)</b>				
<b>Autres fonds associatifs</b>				
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>262 247</b>	<b>37 071</b>	<b>41 449</b>	<b>257 869</b>

W

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 51 589 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	22	22		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 760	20 760		
Dettes fiscales et sociales	29 910	29 910		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	898	898		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>51 589</b>	<b>51 589</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOUR FACTURES NON PARVENUES	19 187
INTERETS COURUS A PAYER	22
DETTES PROVIS CONGES PAYES	7 373
AUTRES CHARGES A PAYER	3 904
ORGANISMES SOCIAUX C.A.P.	1 952
CHARGES SOCIALES CONGES PAYES	4 383
ETAT CHARGES A PAYER	492
<b>Total</b>	<b>37 313</b>

## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	2 804		
<b>Total</b>	<b>2 804</b>		

*W*

## Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Ressources de l'année

	31/12/2018
Cotisations de l'année	254 561
Autres produits	5 197
<b>TOTAL</b>	<b>259 759</b>



## Autres informations

## Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 320 Euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.



## UPDS

183 avenue Georges Clemenceau  
92000 NANTERRE

-----

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

-----

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'organe délibérant,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je dois vous présenter mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Alfortville

Le 26 mars 2019



Le Commissaire aux Comptes  
Chantal NELLE

